

# LE PETIT JOURNAL



Octobre 2024

HAUDAINVILLE


## CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

 03 29 84 62 86

 mairie-haudainville@grandverdun.fr

 www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et sur PanneauPocket

## Horaires d'ouverture de la Mairie



**Lundi : 13h30-17h00**

**Mardi : 10h-12 et 13h30-17h**

**Mercredi : Fermé**

**Judi : 10h-12 et 13h30-17h00**

**Vendredi : 13h30-17h**

Le Maire et les adjoints se tiennent  
à votre disposition le

**1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h  
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences  
ci-dessus et **en cas d'urgence**

vous pouvez contacter le Maire ou  
les adjoints aux numéros ci-après :

**Patrick Lorans**

06 80 96 32 10

**Ghislin Lubraniecki**

06 63 22 28 45

**Jérôme Martinet**

06 72 83 30 15

---

**Nuisances sonores,**

**horaires pour le bricolage :**

**Semaine : 8h-12h et 14h-20h**

**Samedi : 9h-12h et 14h-19h**

**Dim. et jours fériés : 10h -12h**

## LE MOT DU MAIRE

Il est un fait établi que les finances publiques sont dans un état tel que, tant à titre individuel que collectif, nous en subissons les effets négatifs pendant "un certain temps".



Dans le viseur de nos dirigeants, les collectivités locales, déjà impactées par la non indexation des dotations de fonctionnement, risquent fort de voir amputées leurs capacités d'investissement.

C'est dans ce contexte que 103 projets sur le nord meusien, dont la requalification de l'aire de jeux du coteau de la Louvière, n'ont pas été subventionnés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Pour autant nous continuerons dans notre volonté d'amélioration de notre cadre de vie avec les projets de sécurisation du carrefour et de revégétalisation de la rue Grande, ce toujours dans une politique de gestion responsable.

Prenez soin de vous

Cordialement

Patrick LORANS

## Agenda :

- **Samedi 19 octobre** : Opération "Nettoyons notre village". Rdv à la Mairie à 9h. Verre de l'amitié offert à la fin de la collecte.

- **Judi 31 octobre** : collecte des bonbons pour Halloween. Rdv à 16h30 à la salle polyvalente.

- **Vendredi 8 novembre** : Conseil municipal à la salle polyvalente à 20h.

- **Lundi 11 novembre** : Cérémonie du 11 novembre au cimetière puis au monument aux morts.

- **Samedi 30 novembre** : marche de nuit au profit du Téléthon.

- **Dimanche 1er décembre** : spectacle de la St Nicolas à la salle polyvalente à 15h00.

- **Vendredi 13 décembre** : Conseil municipal à la salle polyvalente à 20h.

- **Dimanche 15 décembre** : repas des aînés.



## ETAT CIVIL



**Décès :** 15/05/2024 : Monsieur MACH Dominique 63 ans

23/05/2024 : Madame KUHN Pierrette épouse ANTOINE 92 ans

07/10/2024 : Monsieur Michel Rondeau 90 ans

**Mariage :** 21/06 : M. RENIER Jérémy et Mme DEBAELE Flore

29/06 : M. BRIE Loïc et Mme KUTSCHRUITER Anna

27/07 : M. ANDRE Simon et Mme POTDEVIN Marie

31/08 : M. CHIESURA Vincent et Mme PERIN Alicia

**Naissance :** 06/06 FEVRE Andrea

25/06 GEORGE Appoline

08/07 FALTOT Maylie

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 14 JUIN 2024

Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Dominique VALLA, Ghislin LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Alexandre CHEVALIER, Jean-Michel CORRIAU, Cédric MAILFERT.

Absents : Véronique PHILIPPE et Olivier LECLER

Représentés : David SOULODRE

### DELIBERATIONS :

#### 1 – Cession du bail de chasse du Bois Saint-Vanne.

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur JérémY ROUYER, actuel adjudicataire du bail de chasse du bois Saint-Vanne. Pour l'obtention d'un bail de chasse sur des parcelles contiguës au bois Saint-Vanne, Monsieur Rouyer a dû constituer une association. Il sollicite par courrier du 7 juin 2024 la cession de son bail au bénéfice de l'association FC Verdun dont il est président. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser la cession du bail de chasse à FC Verdun et d'autoriser le maire à signer l'avenant au bail et tout document relatif.

#### 2 – Révision du loyer des logements communaux.

Monsieur le Maire expose la situation des logements communaux de l'immeuble situé 16 rue Grande, vacants depuis plusieurs mois. Pour tenir compte des travaux de rénovation entrepris, le conseil municipal avait, par délibération du 15 septembre 2023, augmenté le loyer des appartements 3 et 4. Monsieur le Maire propose de réduire ces loyers afin de trouver des locataires rapidement.

L'appartement 4 de l'immeuble 2 bis rue des Ecoles venant de se libérer et devant faire l'objet d'une rénovation complète, Monsieur le Maire propose de réévaluer son loyer.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide :

Pour l'appartement numéro 3 – 16 rue Grande, de fixer le bail à 400 euros et 15 euros de provisions sur charges par mois ;

Pour l'appartement numéro 4 – 16 rue Grande, de fixer le bail à 550 euros et 15 euros de provisions sur charges par mois ;

Pour l'appartement numéro 4 – 2 bis rue des Ecoles, de fixer le bail à 430 euros et 10 euros de provisions sur charges par mois

#### 3 – Information du Conseil d'un virement de crédits.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un virement de crédits effectué le 30 avril 2024.

Par délibération du 5 avril 2024, le conseil municipal a donné délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;

- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Afin de mandater le remboursement des cautions d'appartement et en l'absence de crédits, Monsieur le Maire a fait procéder à un virement de crédit du compte 2132 – Bâtiments privés au compte 165 – dépôts et cautionnements d'un montant de 1050€.

#### 4 – Construction d'un nouveau columbarium.

Monsieur le Maire expose au conseil la situation de l'espace cinéraire du cimetière d'Haudainville et le manque prochain de case de columbarium disponible et propose la construction d'un nouveau columbarium « cases ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de retenir le devis des Pompes Funèbres Gaillard pour le modèle Octovale d'un montant de 16000 € TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis et tout document relatif à cette construction

#### 5- Décision modificative n°1.

Monsieur le Maire présente la décision modificative 2024-01 suivante :

Dépenses d'investissement :

165 – Dépôts et cautionnement : + 1 000 €

2131 – Bâtiments publics : + 22 000 €

Recettes d'investissement :

10222 – FCTVA : +22000 €

165 – Dépôts et cautionnement : + 1 000 €

Dépenses de fonctionnement :

615228 – Entretien et réparation d'autres bâtiments publics : + 10 000 €

Compensés par l'excédent de fonctionnement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil valide la décision modificative telle que proposée.

#### 6 – Remplacement de la porte du jardin du presbytère.

Monsieur le Maire expose l'état de la porte du jardin du presbytère qui nécessite son remplacement. Le devis de la menuiserie Antoine est présenté. Le conseil municipal souhaitant la présentation d'autres devis pour comparaison, la décision est reportée à un conseil ultérieur.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Dominique VALLA, Ghislin LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Olivier LECLER.

Absents : Véronique PHILIPPE, Alexandre CHEVALIER, Jean-Michel CORRIAX et Cédric MAILFERT.

Représentés : David SOULODRE



### **DELIBERATIONS**

#### **1 – Autorisation d’ouvertures dominicales 2024 et 2025.**

Monsieur le Maire présente les demandes d’ouvertures dominicales des commerces de la commune pour l’année 2024 du 10 au 27 novembre et du 1er au 29 décembre. Il propose également d’autoriser les ouvertures du 7 au 28 décembre 2025.

Vu la délibération DGV 2023-0283 du 6 décembre 2023 de la Communauté d’Agglomération du Grand Verdun autorisant l’ouverture des dimanches 24 novembre, 1er-8-15-22 et 29 décembre 2024.

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil :

- décide de donner un avis favorable sur les demandes d’ouvertures dominicales 2024 les 24 novembre, les 1er-8-15-22 et 29 décembre 2024 ;
- décide de donner un avis favorable sur les demandes d’ouvertures dominicales 2025 ;
- précise que les dates seront définies par un arrêté du Maire ;

#### **2 – Exonération de la CFE en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires.**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l’article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil municipal d’exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l’année suivant celle de leur établissement.

Il précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l’ensemble des catégories de praticiens concernés. Il rappelle également qu’une décision identique avait été prise par délibération du 22 mars 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité décide d’exonérer de cotisation foncière des entreprises : les médecins; les auxiliaires médicaux et les vétérinaires pour une durée de cinq années.

#### **3 – Dénomination nouvelle voie.**

Monsieur le Maire expose la situation d’une voie publique sans nom et la nécessité de la dénommer pour permettre l’adressage d’un nouveau logement. La voie concernée relie la rue du moulin et la rue de l’Eglise.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil décide de nommer cette voie : « ruelle du Square ».

#### **4 – Travaux de menuiserie extérieure des logements communaux.**

Monsieur le Maire expose la situation de l’immeuble situé au 2 bis rue des Ecoles où la porte d’entrée et plusieurs soupiraux nécessitent un remplacement.

Il rappelle également le projet de remplacement de la porte du jardin de l’immeuble 3 rue des Ecoles. Lors du précédent conseil municipal, les membres du conseil avaient demandé un devis comparatif.

Deux devis sont présentés au conseil pour l’ensemble des travaux de menuiserie extérieure.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil décide ;

- de retenir le devis de l’entreprise BM Install pour le remplacement de la porte de jardin au 3 rue des Ecoles ;
- de retenir le devis de l’entreprise BM Install pour la porte et les soupiraux de l’immeuble au 2 bis rue des Ecoles ;
- d’autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

#### **5- Travaux de rénovation de la cuisine appartement 4 – 2 bis rue des Ecoles**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de l’appartement numéro 4 situé au 2 bis rue des Ecoles. Après consultation de plusieurs entreprises, une seule a présenté un devis.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil décide d’accepter le devis de Monsieur Sandy Rolin et d’autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

## 6 – Repas de fin d'année et colis des aînés 2024.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'organisation du repas de fin d'année des aînés et la distribution des colis de Noël.

Il propose de fixer les conditions d'attribution des colis ainsi que les conditions financières du repas.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide :

- de proposer aux habitants de 65 ans et plus de choisir entre le colis et la participation au repas ;
- d'attribuer un colis par foyer où réside une personne de 65 ans et plus ;
- de fixer la valeur du colis à 45 € par foyer ;
- de fixer la prise en charge du repas à 45 € par bénéficiaire ;

### Questions diverses :

- Point sur la situation financière au 31 août.
- Point sur les travaux et projets de travaux :
- Le projet de requalification du terrain de sport du coteau de la Louvière est abandonné faute d'accords de subventions.
- La rénovation du parking du centre technique et la création d'une dalle béton pour supporter les containers de recyclage de verre et vêtements sont terminées.
- l'égagement des chemins est en attente de différents devis .

## Campagne de travaux dans la Commune :

Cet été aura été une période faste pour les travaux en tout genre dans la Commune.

Pour la cérémonie du 80ème anniversaire de la Libération, les bancs et poubelles de la place John CHURCH ont été repeints et la stèle, commémorant l'aviateur américain tombé à Haudainville en mai 1944, a été restaurée par Pierre ROUSSEL.

Les portes de l'église ont été lasurées et les grilles et portails en fer ont été repeints.

La place du centre technique a connu quelques travaux également : un aquadrain a été posé pour collecter les eaux de pluie qui y stagnaient auparavant. Elles sont canalisées vers un puits perdu. Nous en avons profité pour faire installer un récupérateur d'eau de 5m3 afin d'arroser les plantations de la Commune lors des périodes de sécheresse. Enfin, une plateforme a été coulée à l'entrée de la place pour accueillir les bornes à verre et à vêtements. Nous rappelons que cet espace n'est pas une déchèterie où vous pouvez déposer vos déchets en tout genre. La déchèterie de la Gri-moirie est prévue pour cela.



La cuisine de la salle polyvalente a fait peau neuve : nouveau four, nouvelles plaques de cuisson, étuve chauffante pour garder les plats au chaud et une nouvelle desserte.

Enfin, nous avons missionné Aldo pour l'entretien de plusieurs chemins comme chemin Voie Mariette, du Fort, du fond de Billonvaux. Il est intervenu pour les élargir, les niveler et créer des écharpes à intervalles réguliers afin d'éviter le ruissellement des eaux de pluie. Merci à lui pour son travail. Il reste à procéder à l'égagement de la végétation sur ces mêmes chemins. Nous sommes en attente de devis.





## Cérémonie du 80ème anniversaire de la Libération :

Le samedi 15 juin dernier avait lieu la cérémonie en l'honneur de John CHURCH, aviateur américain, abattu le 21 mai 1944 à Haudainville et plus généralement des aviateurs alliés tombés sur le sol meusien entre 1942 et 1945. Pour l'occasion, M. MATHIEU, docteur en histoire contemporaine, est venu donner une conférence sur le sujet en l'église St Symphorien. Une très belle exposition, montée par Yves JADOT et Pierre ROUSSEL, a complété la conférence. Si sur la Commune, un seul aviateur a perdu la vie, en Meuse, on recense plus de 80 crashes sur 67 communes et 237 morts.

La cérémonie s'est poursuivie sur la place du monument aux morts où une stèle provisoire avait été installée pour l'occasion et en présence d'une trentaine de porte-drapeau et d'officiels. Le verre de l'amitié a ensuite été offert aux personnes présentes à la salle polyvalente.

Cet hommage, rendu aux héros de la seconde Guerre Mondiale, fut riche en émotions pour les participants.



## Avis aux propriétaires de chiens !

Nous venons d'installer un panneau au square John CHURCH pour préciser qu'il s'agit d'un espace où vous ne devez pas laisser votre animal faire ses besoins. C'est un espace de mémoire pour la partie monument aux morts et une aire de jeux où viennent s'amuser de nombreux enfants pour l'autre partie.

Par ailleurs, dans le reste du village, vous devez ramasser les déjections de votre animal. C'est ce qu'impose la loi et c'est une question de civisme et de propreté. Il n'est pas tolérable de voir que des déjections soient laissées sur le trottoir rue de Metz, trottoir qu'empruntent enfants et parents pour se rendre à l'école.



## Adresses postales



A l'issue des dernières élections, La Poste a retourné en mairie les enveloppes contenant les professions de foi des candidats qui n'ont pu être distribuées.

57 personnes sur près de 750 inscrits sur la liste électorale sont concernées.

Les motifs de non-distribution sont : défaut d'accès ou d'adressage, destinataire inconnu à l'adresse.

Même si la réglementation n'impose que la présence d'une boîte à lettres normalisée, il est fortement conseillé d'indiquer sur votre boîte à lettres le numéro de votre maison, le nom et prénom de tous les habitants.

Par ailleurs, la certification de vos adresses sur une Base d'adresse nationale vient de s'achever. Si vous rencontrez des difficultés pour recevoir vos colis ou pour d'autres démarches (raccordement fibre par exemple), n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

## Repas ou colis de fin d'année

La Commune d'Haudainville organise un repas dansant de fin d'année pour les aînés le dimanche 15 décembre à 12h00.

Il est proposé de faire un choix entre le colis pour chaque foyer dont l'un des membres a 65 ans et plus ou l'invitation au repas.



Le repas aura lieu à la salle polyvalente d'Haudainville, l'animation sera assurée par l'orchestre Luc MATHIEU.

**Le repas est gratuit pour les Haudainvillois de plus de 65 ans** et est offert au couple si l'un des deux a plus de 65 ans.

Pour les personnes n'ayant pas l'âge ou n'habitant pas Haudainville, le prix du repas est de **45€ par personne. Vous recevrez un avis de somme à payer qui sera à régler auprès du Trésor public.**

**La commune ne prend pas les chèques.**

Pour plus de renseignements contacter Jean Michel Corriaux 06 08 83 33 19 ou Alexandre Chevalier au 06 70 09 85 72.

**Bulletin réponse à retourner pour le 08 novembre 2024 au secrétariat de la mairie**

Mme, M,.....

adresse : .....

- le colis de fin d'année  
 l'invitation au repas accompagné de :  
 conjoint  
 autre :

Personnes invitées
Mme, M..... (nom, prénom) Adresse :.....
Mme, M..... (nom, prénom) Adresse : .....

**Pour les repas payants, un avis de somme à payer vous sera envoyé après le repas et sera à régler directement auprès du Trésor public. La commune ne prend pas les chèques.**

*« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.*

**Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.**

**Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.**